

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024
COMMUNE DE MAILLY-LE-CAMP

La réunion a débuté le 11 juin 2024 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur ROBERT Jean-Claude.

Membres présents :

Monsieur BÉQUET Christophe - Madame BESSE Flavie - Monsieur BOSSAT Thierry - Madame BRACQ Catherine - Monsieur CUSATI Adrien - Madame FOY Virginie - Madame GUILLEMAILLE Lucie - Monsieur GUILLEMAILLE Philippe - Madame LAMBERT Patricia - Monsieur MICHONNEAU Philippe - Monsieur MORETTI Angelo - Madame REMY Laurence - Monsieur ROBERT Jean-Claude

Membres absents représentés :

Monsieur REMY Dominique Pouvoir donné à Mme REMY Laurence
Madame SAUTIERE Virginie Pouvoir donné à M CUSATI Adrien
Monsieur TRIBOU Arnaud Pouvoir donné à M GUILLEMAILLE Philippe

Membres absents :

Madame AUZOUX Agnès - Monsieur QUINZIN Eric

Secrétaire de séance : Monsieur CUSATI Adrien

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2024_41 - Construction d'un espace de vie sociale : approbation de l'avant-projet sommaire

2024_42 - Crèche : recours au contrat d'apprentissage

2024_43 - Tarification des prestations repas à compter de septembre 2024

2024_44 - Convention de mise à disposition d'un agent à la communauté de communes

2024_45 - Travaux d'entretien divers de voirie

2024_46 - Travaux d'entretien des cimetières (zéro phyto)

2024_47 - Eglise Saint Martin : réfection de la porte d'entrée

2024_48 - SPL XDemat : répartition des actionnaires et autorisation au représentant de voter ladite répartition

- Constitution du jury d'assises de l'Aube 2025

- Questions diverses

2024_41 - Construction d'un espace de vie sociale : approbation de l'avant-projet sommaire

L'Avant-Projet Sommaire du projet de construction de la salle polyvalente est jugé conforme aux attentes de la commune.

Le Conseil Municipal valide l'avant-projet sommaire, autorise la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

16 voix pour

2024_42 - Crèche : recours au contrat d'apprentissage

Le Conseil municipal, décide le recours au contrat d'apprentissage et décide de conclure dès la rentrée scolaire, un contrat d'apprentissage :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Petite enfance	1	DEAP (Auxiliaire de puériculture)	15 mois

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024 de la commune, au chapitre 012, article 6417,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Autorise également le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat, de la Région Grand-Est, du FIPHFP, du CNFPT ou auprès du tout autre partenaire les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage.

16 voix pour

2024_43 - Tarification des prestations repas à compter de septembre 2024

Considérant l'évolution du coût du repas en liaison en froide en raison de la révision de prix à compter de septembre 2024, le Conseil Municipal, fixe à compter de la rentrée du 1er septembre 2024 les tarifs de refacturation des repas comme suit :

- Pour la cantine :

Repas scolaire enfant	5.29 € (incluant les frais de garde du midi maintenus à 1.85 €)
Repas enseignants, personnel* communal, stagiaires...	4.35 € (les repas des personnels pris pendant leur temps de service sont à la charge de la commune)

- Pour le portage des repas :

Repas porté	6.80 € (incluant les frais de livraison maintenus à 3.06 €)
-------------	--

Les tarifs de garderie périscolaire restent inchangés :

	Forfait
Garderie du matin	1.85 €
Garderie du soir	1.65 €

16 voix pour

2024_44 - Convention de mise à disposition d'un agent à la communauté de communes

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la déchetterie intercommunale située à Mailly le Camp, le conseil municipal accepte la mise à disposition de l'adjoint technique, M MOUREY Frédéric à la Communauté de communes d'Arcis-Mailly-Ramerupt pour remplacer l'agent de déchetterie intercommunale pendant ses congés à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

La participation est fixée sur la base du coût horaire de l'agent, supplément familial, régime indemnitaire et charges patronales compris et basé sur l'échelle de rémunération de l'agent.

16 voix pour

2024_45 - Travaux d'entretien divers de voirie

Le conseil municipal décide d'effectuer un certain nombre de travaux de voirie sur la commune à savoir :

- Travaux sur caniveau de la mairie
- Travaux sur caniveau devant le stop rue des Ecoles
- Travaux sur tampon rue Saint Jean (carrefour avec la rue de l'Union)
- Affaissement devant le portail du groupe scolaire
- Bouche à clé sur rue Bel Air
- Reprises d'enrobés sur rue des Vignettes

Il acte les travaux de voirie précités, décide de retenir la proposition de l'entreprise OMTP pour un montant de 7 635,00 € HT

16 voix pour

2024_46 - Travaux d'entretien des cimetières (zéro phyto)

Suite à l'arrêté du 15 janvier 2021 qui élargit l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires à partir du 1er juillet 2022 dans tous les lieux fréquentés par le public à usage collectif, le

conseil municipal a engagé une réflexion sur la gestion de l'entretien de chacun des trois cimetières de la commune et décide de procéder à leur l'engazonnement.

La proposition de l'Entreprise Christophe Ninet concernant uniquement le cimetière "Saint Martin" est retenue pour l'engazonnement ainsi que la fourniture et plantation de plantes tapissantes entre les tombes pour un montant de 7 497,00 € HT

16 voix pour

2024_47 - Eglise Saint Martin : réfection de la porte d'entrée

Le conseil municipal décide qu'il est nécessaire de revoir l'aération de l'église Saint Martin et décide de retenir la proposition de l'entreprise Métallerie Serrurerie Pascal Collet pour un montant de 2 255.00 € HT comprenant la fabrication et la pose d'une porte d'aération à l'entrée de l'église Saint Martin.

16 voix pour

2024_48 - SPL XDemat : répartition des actionnaires et autorisation au représentant de voter ladite répartition

Le Conseil municipal décide d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires et donne pouvoir à M. le Maire de voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

16 voix pour

- Constitution du jury d'assises de l'Aube 2025

Le conseil municipal a procédé à l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2025 en tirant au hasard 6 personnes sur la liste électorale de la commune.

Questions diverses

Discussion sur la modification simplifiée du plan local d'urbanisme

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h30.

Monsieur CUSATI Adrien
Secrétaire de séance



Monsieur ROBERT Jean-Claude,
Maire

